



ANNEXE 3

Objectifs et fonctionnement CCVA

I. Les objectifs

- Instaurer un espace de dialogue entre la municipalité et les associations,
- Favorise la mutualisation et la collaboration inter associative
- Renforce la cohésion entre les acteurs et la coordination entre les projets de territoire
- Développer et organiser des instances de réflexions autour des problématiques du monde associatif creillois
- Contribuer à l'intelligence collective et au développement local
- Développer l'innovation sociale au profit de l'intérêt général

II. La forme et la composition

- Groupement de fait
- Un bureau composé de 25 personnes :
 - 22 représentants associatifs
 - 3 élus
- Les membres sont nommés parmi les associations qui ont été les plus actives aux différentes rencontres et échanges organisés autour de la réflexion du nouveau modèle économique de la vie associative
- Les membres du bureau sont renouvelés par tiers
- 6 domaines : Sport et loisirs, Art, culture et patrimoine, social, solidarité et vie quotidienne, éducation populaire et jeunesse, écologie et développement durable

III. Le mode de fonctionnement

- Le conseil creillois de la vie associative est placé sous la présidence de l'élu chargé de la vie associative et du sport et d'une personne volontaire validée par les membres du bureau, pour un mandat de deux ans
- Le conseil creillois de la vie associative se réunit à minima une fois par an
- Le CCVA est une instance consultative qui :
 - Formule des propositions à Monsieur le Maire et au Conseil municipal
 - Fédère les associations de la ville autour de leur intérêt collectif
 - Construit dans le dialogue, le débat d'idées et la dynamique inter associative
 - Enregistre les besoins, les propositions nouvelles
 - Contribue et renforce la communication des richesses associatives